

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 111

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD 64 - Aix-en-Provence - Aménagement d'une place carrée régulée par des feux tricolores. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage

**DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix en Provence
15447**

PRESENTATION

La commune d'Aix-en-Provence projette de redéfinir la desserte des quartiers ouest de la ville dans le cadre d'un projet global dans la continuité des aménagements de la RD 64 depuis le carrefour giratoire du Lieutenant-colonel Jeanpierre, et notamment de la prochaine création de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service.

Elle envisage également de poursuivre la rénovation urbaine du quartier par la réhabilitation de son habitat et de ses équipements sportifs, dont le stade Maurice David situé à l'intersection de la RD 64 et l'avenue Marcel Pagnol.

Ces opérations nécessitent des aménagements sur une section de voie de la RD 64 à l'intersection de l'avenue Marcel Pagnol et du boulevard Château Double afin d'améliorer la fluidité du trafic routier par rapport au carrefour existant, d'aménager des voies de circulation douce sécurisées et d'assurer la continuité des couloirs bus le long de la RD 64.

Les aménagements consistent à transformer un carrefour en une place carrée régulée par des feux tricolores.

Ce projet étant situé sur le réseau routier départemental, le Département doit transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage à la commune d'Aix-en-Provence.

Il est à préciser qu'avant tous travaux, la commune d'Aix en Provence procédera aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet et reversera à titre gratuit le foncier acquis dans le domaine public routier du Département.

Les travaux seront entièrement financés par la commune d'Aix-en-Provence et l'entretien ultérieur des ouvrages relèvera de la convention de gestion et d'entretien des dépendances du domaine public routier départemental en agglomération conclue le 12 juin 2015 entre la commune d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix et le Département.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer avec la commune d'Aix-en-Provence la convention dont le projet est joint au rapport autorisant le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une place carrée régulée par des feux tricolores à l'intersection de l'avenue Marcel Pagnol et du boulevard Château double, sur la RD 64, à Aix-en-Provence.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serai très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

